



Revue de la presse arménienne du 23 au 24 juillet 2020

36 613 cas confirmés de coronavirus/ L'Arménie fait toujours face à la situation pandémique. Dans ce contexte, les autorités arméniennes font état de 36 613 cas avérés de la Covid-19 dans le pays, dont 25 734 ont été guéris et 692 patients sont décédés. Deux travailleurs de la santé du centre médical Saint Grigor Loussavoritch, Siranush Harutyunyan, pédiatre et Armine Hovhannisyanyan, infirmière, âgées respectivement de 59 et 56 ans, ont succombé mercredi dernier au coronavirus.

L'UE et l'OMS poursuivent leur soutien à l'Arménie dans le contexte de la COVID-19/ Une cargaison de 28 000 blouses médicales et de 20 000 respirateurs médicaux N95, destinés aux personnels soignants, est arrivée en Arménie. Ces équipements achetés par l'OMS, avec l'aide financière de l'Union européenne, dans le cadre du soutien continu apporté à l'Arménie, permettront à ceux qui luttent en première ligne de répondre efficacement et en toute sécurité à la pandémie de COVID-19. Le chef de la Délégation de l'Union européenne en Arménie, l'Ambassadrice Andrea Wiktorin, le Coordinateur résidant des Nations Unies en Arménie, Shombi Sharp, et le Coordinateur du programme de l'OMS pour les urgences sanitaires dans le Caucase du Sud, Vasily Esenamanov, ont remis les équipements nouvellement arrivés à la Vice-ministre de la Santé de la République d'Arménie, Lena Nanushyan, en vue de leur distribution dans tout le pays.

Le Gouvernement constate une plus grande conformité des entreprises aux règles de sécurité concernant le coronavirus/ Le Gouvernement arménien a signalé une diminution significative du nombre d'entreprises locales transgressant les règles de sécurité visant à minimiser les infections dans le pays. Le Vice-premier ministre Tigran Avinyan, qui coordonne la réponse du Gouvernement à la pandémie, a déclaré mardi que les autorités avaient infligé des amendes et/ou brièvement fermé environ 400 entités privées pour des cas de violation au cours des dix premiers jours de ce mois. « *C'est une forte baisse par rapport aux 1 339 entreprises sanctionnées à la même période en juin* », a-t-il déclaré.

Pour mémoire, le port d'un masque chirurgical ou d'un masque en tissu non seulement dans les espaces clos, mais aussi dans les rues et dans tous les autres lieux publics est obligatoire en Arménie depuis le début du mois de juin. Des milliers de personnes se sont vu infliger des amendes pour le non-respect de cette obligation.

Un soldat des forces armées arméniennes meurt des suites de graves blessures/ L'armée arménienne déplore sa sixième perte. Le conscrit Artur Muradyan, gravement blessé le 14 juillet dernier lors du conflit armé et hospitalisé en état critique, a succombé le 23 juillet à l'Hôpital militaire central du Ministère de la Défense arménien.

Le SG de l'ONU demande à l'Azerbaïdjan et à l'Arménie de faire preuve d'un maximum de retenue après les affrontements/ Le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a exhorté lundi l'Azerbaïdjan et l'Arménie à faire preuve d'un maximum de retenue après les affrontements frontaliers. « *Le Secrétaire général suit avec une profonde inquiétude les tensions actuelles entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Il appelle à la plus grande retenue, car un conflit total entre ces deux pays serait désastreux* », a déclaré le porte-parole de l'ONU Stéphane Dujarric. Antonio Guterres a eu des entretiens téléphoniques mercredi avec le Premier ministre arménien Nikol Pashinyan et le Président azerbaïdjanais Ilham Aliyev. Lors de cette conversation téléphonique Nikol Pashinyan a souligné l'importance du renforcement des capacités de surveillance de l'OSCE dans la région du conflit.

L'inquiétude internationale est accrue en raison de la menace qui pèse sur la stabilité d'une région qui sert de couloir pour les oléoducs et gazoducs, acheminant le pétrole et le gaz de la mer Caspienne vers les marchés mondiaux.

Le MAE arménien souligne le rôle exclusif de la co-présidence du Groupe de Minsk de l'OSCE dans le processus de paix du Haut-Karabakh/ Le Ministre arménien des Affaires étrangères, Zohrab Mnatsakanyan, a eu, le 22 juillet 2020, une conversation téléphonique conjointe avec le Haut représentant de l'UE pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité et Vice-président de la Commission européenne, Josep Borrell et le nouveau Ministre azéri des Affaires étrangères, Jeyhun Bayramov. S'agissant des récentes évolutions à la frontière, Zohrab Mnatsakanyan a souligné l'importance de la mise en œuvre des accords précédents visant à la diminution des tensions, au rétablissement et au renforcement du cessez-le-feu et, en particulier, le rôle exclusif du Groupe Minsk dans le processus de paix du Haut-Karabakh. Dans ce contexte, Zohrab Mnatsakanyan a également souligné la priorité de la dénonciation de la rhétorique belliqueuse et des menaces de guerre de l'Azerbaïdjan.

La Serbie admet avoir conclu des accords d'armement avec l'Arménie/ Le Gouvernement serbe a reconnu mardi que les sociétés de défense serbes avaient fourni des armes à l'Arménie, mais n'a pas confirmé les allégations azerbaidjanaises selon lesquelles elles incluraient des mortiers. Selon le site azéri Haqqin.az, proche du Gouvernement, des mortiers de fabrication serbe, ainsi que des munitions auraient été récemment livrés à l'Arménie via la Géorgie et utilisés lors des affrontements meurtriers, éclatés à la frontière arméno-azérie le 12 juillet dernier. L'Ambassadeur de Serbie à Bakou, Danica Veinovic, a été convoqué au Ministère des Affaires étrangères en lien avec ce rapport.

Commentant la vente de petites quantités d'armes légères à l'Arménie par des entreprises privées serbes, le Ministre serbe du Commerce, Rasim Ljajic, a remarqué qu'il n'y avait pas de sanctions ou d'accords internationaux qui empêchaient son pays de vendre des armes à l'Arménie.

Le Ministère géorgien des Affaires étrangères a par ailleurs nié le prétendu transit d'armes à destination de l'Arménie via le territoire géorgien.

L'Azerbaïdjan, lui-même, a acheté pour des milliards de dollars d'armes lourdes à la Russie, à l'Israël, à la Turquie et à d'autres pays au cours de la dernière décennie dans l'objectif d'atteindre une supériorité militaire vis-à-vis de l'Arménie. Erevan a exprimé à plusieurs reprises son inquiétude à cet égard.

Le projet de loi sur la Cour constitutionnelle arménienne entre en vigueur/ Un projet de loi soutenu par le Gouvernement, visant à compléter le licenciement controversé de trois des neuf membres de la Cour constitutionnelle arménienne, est entré en vigueur mercredi, trois semaines après avoir été adopté par le Parlement. Le Président Armen Sarkissian avait refusé de signer le projet de loi, laissant au Président de l'Assemblée nationale, Ararat Mirzoyan, le soin de le faire. Mirzoyan l'a signée immédiatement après la fin d'une période de trois semaines accordée par la Constitution arménienne au chef d'État.

L'Assemblée nationale avait adopté le projet de loi le 30 juin, une semaine après avoir voté pour les réformes constitutionnelles. Les amendements exigent la démission progressive de sept membres de la haute cour, installée avant avril 2018. Trois d'entre eux doivent démissionner avec effet immédiat. En outre, Hrayr Tovmasyan doit démissionner de son poste de Président, tout en restant juge.

Tovmasyan et les juges évincés, accusés de maintenir des liens étroits avec l'ancien Gouvernement arménien et d'entraver les réformes judiciaires, ont refusé de démissionner, qualifiant leur révocation d'illégal. Ils ont saisi la Cour européenne des Droits de l'Homme en vue de leur réintégration.

Selon la loi arménienne, les trois nouveaux membres de la Cour constitutionnelle doivent être désignés par le Gouvernement, le Président de la République et une Assemblée des juges du pays, puis approuvés par le Parlement. Les neuf juges de la Cour choisiront ensuite leur nouveau Président.

Rédaction : Sona Nassibian

Hayastani Hanrapetoutioun- quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ; Azg- hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ; Haykakan Jamanak- quotidien, tirage-6500 exemplaires ; Aravot- quotidien, tirage- 2718 exemplaires ; Jamanak- quotidien, tirage- 5300 exemplaires ; Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ; Joghovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ; Golos Arménii- trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ; Novoyé Vremia- trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ; 168 Jam- hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ; Respublika Arménia- bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun cas exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.